

SESSION DU 22 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-deux février à dix-sept heures, Le Conseil Municipal de la commune de BANNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente en raison des conditions sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19, sous la présidence de M. André TEYSSANDIER, 1^{er} Adjoint au Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2021.

Etaient présents : MM. André TEYSSANDIER, Jean-Michel GARNIER, Bruce AUBLIN et Christian COTTAT, Mmes Chantal MARCILLY, Isabelle ROUSSEL et Alexandra CHRETIEN.

Absents représentés : Alain ANDRÉ et Sabine BARRÉ pouvoirs donnés à André TEYSSANDIER, Françoise DOISNE et Jérôme PIVERT pouvoirs donnés à Bruce AUBLIN, Isabelle DAVID et Catherine EVEZARD pouvoirs donnés à Chantal MARCILLY, Jean-Philippe LAVERGNE pouvoir donné à Alexandra CHRETIEN, Stéphanie GOIN pouvoir donné à Jean-Michel GARNIER.

Secrétaire : Chantal MARCILLY.

La séance est ouverte à 17 h 15

Approbation du compte-rendu de la dernière session

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire demande aux membres du Conseil s'ils ont des remarques à apporter sur le compte rendu du 15 décembre 2020.

Le conseil municipal, à 6 voix POUR, 6 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS apporte des remarques sur le compte rendu de la séance de conseil du 15 décembre 2020. Ces remarques portent sur la rédaction des questions diverses au compte rendu et sur les questions diverses des conseillers par l'élu ayant leur pouvoir.

Il a été délibéré sur les points suivants :

1-22022021 – Délibération relative à la demande de subvention auprès de la DETR concernant l'installation d'un garde-corps sur la terrasse de la salle polyvalente

RETIRE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 5-15122020

Suite à la venue de la commission de sécurité, il a été demandé d'installer un garde-corps sur la terrasse de la salle polyvalente pour des raisons de sécurité.

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire présente donc aux membres du Conseil les pièces relatives concernant ce projet.

Le devis établi par la société Paul GUILLOT s'élève à 6 198.13 € HT. Ce projet est financé par des fonds propres et par la demande de subvention à hauteur de 50 % auprès de la DETR selon le plan de financement suivant :

| | |
|---------------------|-------------------|
| - Apport communal : | 3.099.07 € |
| - Subvention DETR : | <u>3.099,06 €</u> |
| - Total : | 6.198,13 € |

A l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE la demande de subvention auprès de la DETR concernant l'installation d'un garde-corps sur la terrasse de la salle polyvalente et ACCEPTE le financement proposé.

2-22022021 – Délibération relative à la demande de subvention auprès de la DETR concernant les travaux de mise en accessibilité des WC sur le parking de l'église

RETIRE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 6-15122020

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire présente aux membres du Conseil les pièces relatives concernant ce projet.

Le WC existant sera démoli et un nouveau WC accessible aux personnes à mobilité réduite sera installé. Le devis établi par la société Francioli s'élève à 25 255.00 € HT. Ce projet est financé par des fonds propres et par la demande de subvention à hauteur de 50 % auprès de la DETR selon le plan de financement suivant :

| | |
|---------------------|--------------------|
| - Apport communal : | 12.627.50 € |
| - Subvention DETR : | <u>12.627,50 €</u> |
| - Total : | 25.255,00 € |

A l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE la demande de subvention auprès de la DETR concernant les travaux de mise en accessibilité des WC sur le parking de l'église et ACCEPTE le financement proposé.

3-22022021 – Délibération relative à la demande de subvention auprès de la DETR pour les travaux de réfection et d'amélioration de la cour de l'école

Suite à la proposition des institutrices de l'école en accord avec les parents d'élèves de refaire et d'améliorer la cour de l'école pour des raisons de bien-être et de sécurité pour les enfants, un dossier a été élaboré. Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire présente donc aux membres du Conseil les pièces relatives concernant ce projet.

Ce projet consiste à :

- Réfection de l'enrobé : devis établi par la société ROBINEAU s'élève à 23 716.00 € HT
- Installation de bancs et banquettes : devis établi par LEBON TRAÇAGE s'élève à 1 674.00 € HT
- Installation d'une aire de jeux : devis établi par LEBON TRAÇAGE s'élève à 2 402.26 € HT

Le total de ces devis s'élève à 27 792.26 € HT. Ce projet est financé par des fonds propres et par la demande de subvention à hauteur de 50 % auprès de la DETR selon le plan de financement suivant :

| | |
|---------------------|--------------------|
| - Apport communal : | 13.896.13 € |
| - Subvention DETR : | <u>13.896,13 €</u> |
| - Total : | 27.792,26 € |

A l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE la demande de subvention auprès de la DETR pour les travaux de réfection et d'amélioration de la cour de l'école et ACCEPTE le financement proposé.

QUESTIONS DIVERSES

Compte tenu des absences à ce conseil, notamment de Monsieur le Maire (excusé), report des questions diverses au prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.